



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

13 juin 1983

1045

Berne, le 25 mai 1983

Conseil de l'Europe
 Deuxième Conférence des Ministres européens du travail, 3 - 5 mai
 1983, Paris
 Rapport de la Délégation suisse

Département de l'économie publique. Proposition du 25 mai
 1983 (annexe)
 Département des affaires étrangères. Co-rapport du 31 mai
 1983 (adhésion)
 Département de justice et police. Co-rapport du 7 juin 1983
 (adhésion)
 Département des finances. Co-rapport du 31 mai 1983 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

Deuxième Conférence des Ministres européens du travail,
 3 - 5 mai 1983, Paris d é c i d e :

Il est pris acte du rapport sur la deuxième Conférence des
 Ministres européens du travail qui s'est tenue du 3 au 5 mai
 1983 à Paris.

Extrait du procès-verbal (sans annexes à la proposition):

- EVD 15 (GS 5, BIGA 10) pour exécution
- EDA 6 pour connaissance
- EJPD 6 (GS 2, BFA 4) "
- EFD 7 "
- EFK 2 "
- FinDel 2 "

Pour extrait conforme:
 Le secrétaire,

Ministre des affaires sociales et de la santé
 nationale de la France a été élu président. En qualité
 de vice-présidents de la Conférence ont été élus MM.
 Wolfgang Vogt, Secrétaire d'état parlementaire auprès
 du Ministère fédéral du travail et des affaires socia-
 les de la République fédérale d'Allemagne, Joaquin





2520.2

EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

Berne, le 25 mai 1983

Distribué

A u C o n s e i l f é d é r a l

Conseil de l'Europe

Deuxième Conférence des Ministres européens du travail,
 3 - 5 mai 1983, Paris

Rapport de la Délégation suisse

I

Sur invitation du Gouvernement français, la deuxième Conférence des Ministres européens du travail organisée sous les auspices du Conseil de l'Europe, s'est tenue du 3 au 5 mai 1983 à Paris. M. Pierre Beregovoy, Ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale de la France a été élu président. En qualité de vice-présidents de la Conférence ont été élus MM. Wolfgang Vogt, Secrétaire d'état parlementaire auprès du Ministère fédéral du travail et des affaires sociales de la République fédérale d'Allemagne, Joaquin



- 2 -

Almunia Amann, Ministre du travail et de la sécurité sociale d'Espagne et Arne Rettedal, Ministre du travail de la Norvège.

Conformément à la décision du Conseil fédéral du 27 avril 1983, M. Jean-Pierre Bonny, Directeur de l'OFIAMT, a été désigné comme chef de la délégation suisse, M. Kurt Furgler, Chef du Département de l'économie publique ayant été empêché de prendre part à cette réunion.

Il convient de relever que les représentants des partenaires sociaux suisses ont été convoqués pour une audition, qui s'est déroulée le 22 avril 1983 à Berne et qui a porté sur les thèmes retenus pour la Conférence. Cette réunion a été présidée par le directeur de l'OFIAMT.

Avant l'ouverture de la Conférence ont eu lieu à Paris les consultations entre les chefs de délégation et les représentants de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) d'une part, et l'Union des Industries de la Communauté Européenne (UNICE) d'autre part. Le soir du 3 mai s'est tenue la rencontre entre les chefs de délégation et les représentants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le chef de la délégation suisse a participé à toutes ces réunions.

II

La Conférence a abordé les sujets suivants :

- thème général : "Politiques du marché du travail face à un chômage durable et

d'un niveau élevé : défis et réponses possibles";

- thème spécifique

n° 1 : "Liens entre formation et emploi, notamment en vue de l'insertion professionnelle des jeunes et d'autres catégories de personnes ayant des problèmes particuliers";

- thème spécifique

n° 2 : "Liens entre temps de travail et emploi";

- thème spécifique

n° 3 : "La coopération internationale".

Chaque thème a été introduit par l'exposé d'un Ministre désigné au préalable.

D'emblée, la discussion a démontré que le véritable débat se déroulerait autour de la question relative à la durée du travail. Sur cet objet, les pays membres se sont divisés en deux camps : d'une part ceux qui estiment qu'une politique visant la réduction de la durée du travail et, notamment, de la durée hebdomadaire, constitue un élément important de la politique de leur gouvernement en vue de lutter contre le chômage; d'autre part ceux qui, sans mettre véritablement en question le principe général de la réduction de la durée du travail, sont d'avis qu'il n'appartient pas à l'Etat d'en faire un instrument de sa politique, mais qu'il s'agit d'une

- 4 -

question devant être réglée essentiellement par les partenaires sociaux. Parmi les pays qui prônent une intervention directe de l'Etat il y a lieu de mentionner la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas, l'Espagne et le Portugal. Parmi les autres on trouve notamment la Suède, le Danemark, la Norvège et le Royaume-Uni. Le clivage entre les deux groupes de pays ressort clairement du communiqué final de la Conférence (voir annexe), document négocié entre toutes les délégations et qui rend compte des débats et de leurs conclusions.

En ce qui concerne la formation professionnelle, il est intéressant de constater que, sur la base notamment des expériences présentées par l'Autriche, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse, tous les Ministres ont reconnu et mis en évidence l'importance, dans une situation caractérisée par des changements structurels importants, d'un apprentissage le plus proche possible des réalités pratiques des entreprises.

III

La délégation suisse s'est exprimée sur presque tous les thèmes retenus pour la discussion, en se gardant toutefois de dispenser des conseils à qui que ce soit, mais en marquant les accents de la politique suivie en Suisse et les résultats obtenus. Tout au long de la Conférence, un excellent contact s'est établi avec la délégation du Liechtenstein, qui a soutenu les points de vue suisses.

Conformément aux instructions du Conseil fédéral du 27 avril 1983, les diverses interventions de la délégation suisse se sont fondées avant tout sur les quatre grands piliers de la politique suisse en la matière, à savoir : l'autorégulation de l'économie de marché (y compris le domaine de la formation professionnelle basée sur la pratique), la protection sociale adéquate des travailleurs et des chômeurs, l'équilibre régional du marché du travail, les mesures préventives et notamment la promotion de la mobilité professionnelle.

Dans le cadre du thème concernant le temps de travail, la délégation suisse a relevé que, le niveau du chômage et les politiques relatives au marché de l'emploi différant d'un pays à l'autre, il est normal qu'il y ait des jugements divergents au sujet des avantages et des inconvénients d'une réduction de la durée du travail. Elle a aussi souligné qu'en Suisse, ce n'est pas le principe général de la réduction de la durée du travail qui est mis en question, mais les modalités qui conditionnent son application (notamment le maintien de la capacité concurrentielle par une réduction correspondante des salaires ou une augmentation de la productivité, les répercussions éventuelles sur le financement de la sécurité sociale, les répercussions sur l'offre de main-d'oeuvre qui pourrait s'accroître). Finalement, la délégation suisse a souligné le rôle fondamental des partenaires sociaux, auxquels il appartient en tout premier lieu, selon la conception qui prévaut actuellement en Suisse, de régler cette question dans le cadre des négociations collectives. Elle a par ailleurs rappelé l'importance, dans une démocratie référendaire comme la Suisse, des votations populaires et, à cet

- 6 -

égard, elle a mentionné la décision de l'USS de lancer prochainement une nouvelle initiative visant l'introduction de la semaine de travail de 40 heures.

Il importe enfin de relever qu'en séance plénière, lors de la discussion relative au communiqué final de la Conférence, la délégation suisse est intervenue avec succès en vue de biffer un passage qui contenait une allusion indirectement favorable au protectionnisme.

IV

Compte tenu des différentes réalités économiques, sociales et politiques dans les pays membres du Conseil de l'Europe, il n'était évidemment pas question, pour cette Conférence ministérielle, d'élaborer une stratégie commune de lutte contre le chômage. Néanmoins, cette réunion - grâce aussi à l'excellente présidence du ministre français Beregovoy - a permis des échanges de vues utiles entre partisans de politiques différentes. Elle a permis surtout de relever, une fois de plus, la complexité des problèmes qui ne peuvent être réglés ni par des formules magiques ou démagogiques, ni par des politiques miracles. Bien que l'on ait souligné le caractère positif et la nécessité de la concertation et de la coopération internationales dans le domaine des politiques du marché du travail, il n'en demeure pas moins que les solutions à ces problèmes doivent être recherchées, pour l'essentiel, en fonction des conditions propres à chaque pays et dans le respect de l'autonomie des partenaires sociaux.

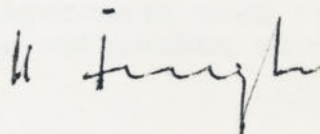
V

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de faire la

proposition suivante :

prendre note du présent rapport sur la deuxième Confé-
 rence des Ministres européens du travail qui s'est
 tenue du 3 au 5 mai 1983 à Paris.

DEPARTEMENT FEDERAL DE
 L'ECONOMIE PUBLIQUE



Protokollauszug an:

- EVD 8 (GS 3, BIA 3, BFK 2) zur Kenntnis
- EDI 3
- BK 4 (Br, FC, AC, BI)

Für getreuen Auszug,
 der Protokollführer:

Pas de communiqué de presse

Annexes:

- Composition de la délégation
- Communiqué final de la Conférence

Extrait du procès-verbal à:

- DFEP 15 (SG 5, OFIAMT 10)
- DFAE 6
- DFJP 6 (SG 2, OFE 4)
- DFF 7 (AFF 7)
- CDF 2
- FinDel 2